

• (3.20 p.m.)

Si nous voulons voir la gravité de cette inflation, jetons un coup d'œil sur les taux d'intérêt. La semaine dernière, le taux d'intérêt à long terme de l'État était de 7.77 p. 100, soit 1 p. 100 de plus que l'an dernier. Sur les billets de 91 jours, il était de 7.63 p. 100, et sur ceux de 182 jours, de 7.72 p. 100. Dans les deux cas, c'est une majoration d'environ 2.25 p. 100 sur l'an dernier. Le gouvernement parle de combattre l'inflation, mais nos épargnants savent à quoi s'en tenir. Ces 2 p. 100 supplémentaires sont la pierre de touche du public quant à la sincérité gouvernementale. Voilà, monsieur l'Orateur, le genre de confiance qu'inspire le gouvernement.

Le coût de la vie monte. A la fin de septembre 1969, l'indice des prix à la consommation était de 126.6 contre 121.1 à la fin de septembre 1968. La hausse n'est pas de quatre points, mais d'environ 4.5 p. 100. En 1967, à la même époque, l'indice était à 116.6. Peut-on s'étonner que nos pensionnés, les petits salariés et ceux qui n'appartiennent pas à des groupes économiquement puissants se plaignent quand, depuis deux ans, l'indice des prix à la consommation a monté de dix points?

L'indice des prix de gros s'établissait à 283.4 à la fin d'août, contre 271.6 à la même date en 1968; il y a donc eu hausse de 4.3 p. 100. Tous ceux qui s'intéressent au public et au logement au Canada n'ont qu'à consulter le rapport hebdomadaire du BFS du 24 octobre pour connaître l'indice pour les matériaux de construction. Sur la base de 1961=100, l'indice global pour les matériaux de construction d'habitations s'établissait à 138.9 en septembre 1969. Autrement dit, les prix des matériaux de construction ont augmenté de 38.9 p. 100 depuis 1961. Depuis l'an dernier, l'augmentation a été de 4.3 p. 100. Dans le cas des matériaux pour la construction d'immeubles non résidentiels, la hausse de l'indice a été de 4.9 p. 100 depuis l'an dernier. Je parle uniquement des matériaux mêmes. Si l'on ajoute à cet indice les hausses astronomiques du coût de la main-d'œuvre qu'on emploie pour fabriquer ces matériaux, on se rend compte de la tendance qui s'est manifestée.

Songez un peu aux relèvements de salaires dont ont bénéficié ceux qui peuvent se protéger de l'inflation du fait de leur appartenance à des groupes de pression économique. Songez un peu aux grèves du bâtiment que la ville a connues et à la façon dont elles ont été réglées. Songez aux hausses de taux accordées pour les deux ou trois prochaines années à Toronto. Tandis que la grève de l'acier était réglée à Hamilton, les menuisiers de cette ville acceptaient une échelle de salaires qui

leur accordera plus de \$7 l'heure en 1971. N'a-t-on pas de sens commun? Ne peut-on pas comprendre que tout cela mène à un échec?

Le gouvernement a beaucoup compté sur les contraintes volontaires. Cet après-midi, le ministre des Finances (M. Benson) a cherché à narguer le chef de l'opposition (M. Stanfield) au sujet de la déclaration de la Commission des prix et des revenus faite aujourd'hui concernant l'enquête sur le prix de l'acier. Il a laissé entendre que l'opposition ne s'intéressait pas sincèrement à la situation. Le chef de l'opposition et tous les députés conservateurs ont réclamé une forme quelconque de contrainte volontaire. Pourtant, les événements de la semaine dernière ont démontré que les pieuses exhortations de la Commission des prix et des revenus selon lesquelles le commerce, le patronat, le salariat et le gouvernement devraient adopter des contraintes volontaires ont été rejetées sur-le-champ par la CTC et la CSN.

Nous avons alors demandé au ministre de la Consommation et des Corporations ce qui se produira maintenant, car ce rejet va couler la Commission. Il me semble que tous les députés se demandent à bon droit ce qui se passera si la Commission des prix et des revenus, choisie par le gouvernement pour lutter contre l'inflation, devra être renflouée, après avoir été torpillée dès sa première tentative d'intervention; car ce ne sera pas la dernière fois que ses efforts seront contrecarrés. Hier, le ministre de la Consommation et des Corporations a déclaré que l'on examinerait l'augmentation de 6 p. 100 du prix de l'acier; on a l'impression que cet examen pourrait tendre à justifier les nouveaux prix. Permettez-moi de vous donner lecture d'un passage de la position prise à ce sujet par la Commission des prix et des revenus dans son premier communiqué:

Comme la Commission s'efforce toujours d'apaiser les groupes privés et les gouvernements à souscrire à un certain nombre d'engagements, elle n'est pas en mesure, à l'heure actuelle, de se prononcer sur ce qui est justifié ou non dans tel ou tel cas particulier.

Ce que la Commission peut faire néanmoins, c'est examiner chaque situation en particulier afin de saisir le public des faits, non pour condamner les parties en cause mais pour donner une idée des mouvements des salaires et des prix qui se sont généralisés depuis quelques années.

Voilà ce que nous avons l'intention de faire dans le cas de l'industrie de l'acier.

Que personne ne voie dans cette enquête un procès se terminant par un verdict.

Le public, monsieur l'Orateur, a été induit en erreur par le gouvernement.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert: Par son attitude et du fait qu'il a demandé une enquête, le